



Proposition de mutation refusée / intimidation

Par Visiteur

Bonjour. Je suis responsable d'un service de statisticiens au sein d'une grande banque de détail française composé de 4 ingénieurs en CDI et de deux stages en alternance. J'ai une adjointe parmi les 4 ingénieurs. Mon service est rattaché à un département de pilotage des risques qui dépend de ma structure pour la visibilité quantitative des risques bancaires. J'ai enregistré de nombreux succès reconnus transversalement avec ce service que j'ai entièrement développé. J'ai travaillé en bonne intelligence avec mon patron, mais j'ai vite été conscient que son objectif était de m'empêcher d'être visible auprès de ma N+2 en particulier. J'ai demandé il y a un an de réaliser une mobilité avant le délai classique des trois ans : à l'époque il refusait que je vois ma N+2 sans être accompagné par son adjoint, en son absence (qu'il avait également nommé contre mon gré, sous prétexte qu'il ne pouvait lui refusait puisque le poste lui avait été proposé sous cette condition mais que je n'avais rien à en craindre que ce n'était que sur le papier). Depuis la N+2 a finalement considéré qu'on ne pouvait pas m'emprisonner sur un poste et a donné son accord pour que la porte puisse s'ouvrir dès fin 2008. Il m'a donné l'image d'un incontrôlable et de quelqu'un qui ne respecte pas la hiérarchie. Depuis la crise a éclaté. Ma n+2 a pu constater que cette image ne collait pas et m'a adressé plusieurs compliments directs. Mon responsable direct a tenté de me faire entrer sur un poste que le RH m'a qualifié de sous-dimensionné pour moi et de risqué. Depuis j'ai tenté sur un poste de bonne stature mais la responsable ayant compris l'intention de mon N+1 de me voir partir, a tenté de me proposer le poste du dessous. Suite à cette proposition de poste, mon patron m'a indiqué qu'il fallait que je l'accepte : que mon comportement posait problème, que je n'aurais jamais mieux. En parallèle ma N+2 avait précisé en mars dernier que le travail réalisé était formidable. Mon patron a précisé lors de cet entretien que "mon poste était fini", qu'il "songeait à me retirer l'équipe et à me placer chef d'une mission le temps que je trouve un autre poste plus vite", "qu'il acceptait ma démission si nécessaire", "qu'il y avait un pb de succession et de service". J'ai donc écrit le soir même à ma n+2 pour lui demander rendez-vous en indiquant avoir reçu du n+1 des propos déroutants qui touchent à la pérennité de mon emploi. Elle soutient mon patron a priori même si sa position est trouble. Vos conseils

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Que souhaitez vous faire? Refuser le poste? Démissionner? Engager une procédure de licenciement négocié?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour. J'ai refusé le soir même de l'entretien d'intimidation le poste en donnant les raisons par écrit copie N+2, N+1 et RH : absence de management d'équipe, test réalisé d'adéquation au poste a priori peu concluant, volonté initiale d'accéder au poste supérieur (le seul auquel j'avais postulé en réalité). Mon objectif : pouvoir terminer ma formation personnelle à l'anglais, obtenir mon diplôme d'actuaire, le tout à horizon fin d'année, de sorte ensuite de pouvoir réfléchir avec toutes les armes en mains à une mobilité externe. Je serais prêt à accepter une mobilité interne si elle correspond à un poste qui correspond bien à mon besoin d'évolution par ailleurs. Donc ce que je souhaite concrètement dans l'immédiat : c'est stoppé net mon responsable dans ses démarches d'intimidation et de harcèlement moral. Je souhaite que la N+2 interfère et me protège en ce sens. J'ai indiqué à mon N+1 que je ne me laisserais pas faire s'il poursuivait : que j'en référerais s'il le fallait aux syndicats. Que je ne démissionnerai pas, mais qu'il devrait me licencier s'il le souhaitait mais dans ce cas après négociation.

J'espère ne pas en arriver là évidemment vu mon réel objectif. Je compte exposer les faits à ma N+2 vendredi prochain et m'arrêter là pour lui indiquer que mon but est de faire en sorte que les choses rentrent dans l'ordre et que plus personne ne tente de me forcer à une mobilité (qui vu le contexte personne ne peut vraiment me reprocher d'avoir au tenté). L'argument du N+1 : on parle de cette mobilité depuis plus d'un an, elle est sans effet ni espoir d'effet à court terme, donc pour lui cela pose un problème de "succession". Je n'ai pas le droit de changer d'avis. Ma position : on ne peut parler de mobilité que s'il y a un poste à prendre qui corresponde. Je ne sais pas si ces éléments vous permettent de voir quelle devrait être ma position pour éviter toute dérive en ma défaveur. J'ai recueilli de nombreux témoignage

sur le peu d'estime que nourrissaient les autres directeurs à l'égard de mon n+1 : de là à ce qu'ils soutiennent un collaborateur pris dans la tourmente ... seul l'un d'entre eux qui est en froid réel avec mon n+1 n'hésite pas à me confier des missions sans le tenir informé à un moment ou à un autre. Mon n+1 nourrit la tension qui existe entre ces services et ma n+2. La RH m'a indiqué que mon opinion finale était exacte : "il a peur que tu prennes sa place". Elle m'a dit de surtout bien le tenir informé de tout car à une époque il disait que je ne respectais pas la hiérarchie et mon devoir d'information. De sa part : je ne suis inscrit à aucune réunion et je recueille l'information me concernant toujours par voie assez détournée. Je n'ai voulu faire aucune vague jusqu'ici et j'ai même galéré avec une image qu'il manipulait auprès de sa n+2 dont je n'avais pas l'exact contour mais que j'imaginai bien au vu des réactions qu'elle avait à mon égard : une fois j'ai pris l'initiative de l'inviter directement avec mon n+1 à une réunion de validation du plan d'actions annuelles de mon équipe, elle m'a répondu par écrit que "le respect de la hiérarchie était une règle absolue, qu'elle me demandait de voir cela avec mon n+1, et que celui-ci lui ferait part de l'opportunité éventuelle de se rencontrer à ce moment-là" ... j'ai donc appris à travailler seul. Le problème est que mon service enregistre de nombreux succès et contribue à 90% au succès du département du n+1. Mon but maintenant est de profiter de cette sérénité qui semble avoir été retrouvée auprès de ma n+2 pour que mon n+1 soit recadré et qu'une mobilité réellement intéressante puisse avoir lieu avec le temps nécessaire. Fin 2009 j'aurais atteint les 3 ans de poste habituels.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends parfaitement la situation.

Cependant il s'agit d'un problème de relation avec vos supérieurs hiérarchiques.

D'un point de vue juridique seuls deux points sont importants:

1) vous n'êtes nullement dans l'obligation d'accepter une quelconque mutation ou un changement de votre contrat de travail et l'on ne peut ni vous l'imposer ni vous en tenir rigueur et cela ne constitue pas un motif valable de licenciement.

2) si vous faites effectivement l'objet d'un harcèlement moral vous pouvez saisir la justice.

Que je ne démissionnerai pas, mais qu'il devrait me licencier s'il le souhaitait mais dans ce cas après négociation.

Vous ne pouvez en effet être contraint de démissionner.

Cependant votre employeur n'est pas dans l'obligation d'accepter un départ négocié.

Je pense qu'au vu de la situation la meilleure chose à faire comme vous l'envisagez est d'entamer des négociations avec vos supérieurs.

Cordialement

Par Visiteur

Merci. Je vais jouer la conciliation évidemment. Mon objectif est par contre de bien connaître mes droits : j'ai improvisé lors du dernier entretien qui était déstabilisant, mais je pense avoir bien perçu mes droits. Le lendemain mon n+1 avait adopté un ton très mielleux ce qui semble confirmer ... étant très mauvais en matière juridique, j'avais besoin de votre avis pour vérifier mes droits. Bien cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je suis heureuse d'avoir pu confirmer vos pensées quant à vos droits.

Bon courage pour vos démarches en espérant que vous puissiez obtenir ce que vous souhaitez.

Merci d'avoir fait appel à nous.

Cordialement